

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclamations... 50 c.

AUX ÉLECTEURS

DES CANTONS DE CASTELNAU, CATUS, CAZALS, LUZECH, MONTCUQ ET PUY-L'EVÊQUE.

ÉLECTEURS,

Encore un mot avant l'ouverture du Scrutin.

Ma candidature est l'objet des plus violentes attaques.

On poursuit en moi le représentant qui, véritablement dévoué au Maréchal de Mac-Mahon, a répondu à son appel en votant les lois constitutionnelles, et qui ne voit le salut et la grandeur de la France que dans les idées de modération, de tolérance et de liberté.

On calomnie en moi l'homme qui, par sa défense persévérante et quelquefois heureuse des intérêts vinicoles du Lot, et par son concours absolu dans la question du prix des tabacs, tient à honneur de mériter le nom de *Député des Campagnes*.

Vos intérêts et les miens sont les mêmes. Nous voulons ensemble le progrès pacifique et légal qui moralise et enrichit les peuples, et qui repose aujourd'hui tout entier sur le Maréchal-Président dont j'ai prouvé les pouvoirs, et sur la Constitution républicaine qu'il faut affirmer par une application loyale et complète.

2^e CIRCONSCRIPTION DU LOT.

Castelnaud. — Cazals. — Catus. — Luzech. — Montcuq. — Puy-l'Evêque.

A. PAGÈS DUPORT

Député à l'Assemblée nationale.

CANDIDAT CONSTITUTIONNEL

Cahors, le 15 Février 1876

M. Pagès Duport, député, vient d'adresser à M. Plantade, directeur du *Courrier du Lot*, la lettre suivante :

A M. le Directeur du *Courrier du Lot*.

Monsieur,

Je lis dans le *Courrier du Lot*, du 9 février, un article de vous où je trouve les lignes suivantes, au sujet des élections du 8 février 1871 :

M. Pagès Duport a-t-il oublié m'avoir dit que M. de Freycinet était son ami, et qu'il pouvait m'assurer qu'il était peut-être encore plus bonapartiste que moi; que sa nomination par les électeurs du Lot serait un honneur pour le département et un bienfait pour la France; qu'il ne manquerait pas de dévoiler à la tribune les turpitudes de la *Défense nationale*, etc.

Ce ne fut que sur les obsessions de M. Pagès Duport que M. de Freycinet fut inscrit sur la liste publiée par le *Courrier*.

Notre bonne foi fut surprise, nous en convenons, et cela fournit à M. Pagès Duport l'occasion d'opérer un remarquable tour de prestidigitation à son bénéfice.

Il nous fit imprimer des bulletins de vote comprenant six noms, disposés sur deux colonnes, de sorte qu'en inscrivant trois candidats du *Journal du Lot*, à la suite de la 1^{re} colonne, les trois candidats de la 2^e colonne, parmi lesquels était M. de Freycinet, ne pouvaient être comptés. Ils étaient blanchés !

Ce tour de passe-passe avait un autre résultat, c'était d'amoinrir au profit du *Journal du Lot*, l'autorité du *Courrier*, qui ne se montrait pas malléable au gré de M. Pagès Duport et de ses amis.

Aujourd'hui M. Pagès Duport vient nous reprocher d'avoir été trompés par lui.

Nous préférons être dupes que dupeurs ? Et tous les honnêtes gens apprécieront le procédé ?

Le Directeur du *Courrier*,

P.

Je ne vous ai aperçu ni de près, ni de loin, lors des élections de 1871. Je n'ai eu par conséquent avec vous aucune conversation sur M. de Freycinet que vous dites *mon ami*, et avec lequel je me suis trouvé pendant deux minutes dans ma vie.

C'est au mois d'octobre 1872 que je me suis entretenu avec vous pour la première fois, et

depuis lors je vous ai vu une seule fois, au mois d'avril 1873, pendant les vacances de Pâques.

En 1871, vous regrettiez de ne pas me connaître personnellement, et vous m'écriviez ce qui suit :

« Un seul regret me reste, celui de n'avoir pas eu l'honneur de vous voir, et d'attendre indéfiniment l'entrevue que vous avez eu la bonté de m'annoncer. Dans tous les cas, croyez, monsieur le député, à toute ma satisfaction, s'il m'est donné de pouvoir conformer le *Courrier du Lot* aux vues politiques et aux projets que vous avez formés pour lui. »

Mes vues politiques, vous ne pouvez les mettre en doute. Dès l'année 1870, j'écrivais les lignes suivantes, qui ont été connues d'un bout à l'autre du département :

« Toutes les formes de gouvernement se valent en réalité, et il est essentiel de considérer, avant tout, par quels hommes sont défendues les causes politiques. »

Après la révolution du 4 septembre, au milieu des horreurs et des calamités de la guerre, j'exprimais la même pensée dans la profession de foi que j'adressais aux électeurs du Lot. Voici quelques passages de cette circulaire :

« Je crois depuis longtemps que les formes gouvernementales auxquelles les passions attachent une si grande importance, doivent être rangées parmi les questions secondaires. La République et la Monarchie peuvent se valoir, si la direction des pouvoirs législatif et exécutif est confiée à des hommes probes n'ayant d'autre mobile que le bien public. »

Toute ma conduite (et surtout le vote de la Constitution républicaine) a été conforme à ces déclarations; et vous m'écriviez, ainsi que je viens de vous le dire en citant vos paroles, que vous seriez satisfait de vous conformer vous-même à mes vues politiques.

Il y a loin des termes de cette lettre à la conversation que vous me prêtez gratuitement... à une époque où vous ne m'aviez jamais vu.

Les rapports que j'ai eus avec vous ont consisté, en présence de votre acceptation de mes vues politiques, dans une correspondance relative à des sommes d'argent que je vous ai versées, à vos quittances dont je suis muni, aux suppléments que vous avez touchés, enfin aux vifs remerciements que vous m'avez adressés, quand votre journal n'était pas un organe bonapartiste.

Vous ne parliez alors que de votre dévouement à la cause de l'ordre, sans faire la moindre allusion à l'Empire. Je tire cette expression d'une de vos lettres, faisant suite à une lettre d'un agent d'assurances, votre collaborateur, qui m'accablait de ses compliments et de ses demandes de service. Cet agent d'as-

Les suffrages que vous me donnerez, mes chers Compatriotes, signifieront ceci à mes yeux :

Sécurité pour le travail;
 Développement de l'agriculture;
 Respect de l'autorité. Ni révolution, ni retour vers un passé disparu.
 Assez de politique et de bavardages inutiles.

Des affaires; des discussions économiques; des traités de commerce; des remaniements d'impôt; des modifications à la loi militaire pour l'échange des numéros entre les deux parties du contingent; en un mot des réformes utiles au lieu de ces vaines agitations qui provoquent les changements de Gouvernement, c'est-à-dire la misère, l'anarchie, et, comme conséquence..... la Guerre, compagne inséparable de l'Empire.

A. PAGÈS DUPORT.

Député du Lot à l'Assemblée nationale.

Albas, 14 février 1876.

surances me témoignait encore, le 23 novembre dernier, son entier et respectueux dévouement, en me conjurant de m'occuper d'une très-sérieuse affaire, ce que je fis immédiatement. Aujourd'hui, il parcourt la 2^e circonscription en me dénigrant auprès des habitants des campagnes.

Je me suis trouvé aussi en relations avec un autre de vos collaborateurs. Dites-lui de vous édifier à cet égard : J'ai conservé toute sa correspondance.

Je vous invite au nom de la loi à publier cette lettre, et à retirer catégoriquement votre article que j'ai reproduit plus haut, et que vous avez confirmé dans votre numéro du 12 février. Vous ne pouvez ignorer sa gravité au point de vue électoral, gravité qui s'accroît d'autant plus que vous l'avez fait distribuer à profusion, non-seulement par la poste, mais en l'envoyant de maison en maison chez les électeurs de Castelnaud, où j'ai constaté, et fait constater, samedi dernier, l'activité de cette audacieuse propagande. J'ai le droit d'exiger et j'exige, au nom de la loi, que le démenti et la rétractation soient distribués avec le même nombre d'exemplaires, par la poste et aussi de maison en maison à Castelnaud.

Recevez mes salutations.

A. PAGÈS DUPORT.

MEMENTO

Electeur de la côte du Lot, cultivateur de la vigne, toi qui aimes la paix et l'ordre dont le Maréchal de Mac-Mahon est le représentant; toi qui paies l'impôt du sang et de l'argent; toi qui as besoin de députés qui n'augmentent pas les droits sur les vins, souviens toi de ceci, *memento* :

M. de Valon a refusé de confier le pouvoir pour sept ans au Maréchal de Mac-Mahon;

M. de Valon a refusé, de voter la Constitution demandée par le Maréchal de Mac-Mahon.

M. de Valon, plutôt que de renverser un ancien ministre de l'Empire, le 15 juillet 1874, a adopté un projet tendant à augmentation considérable des droits sur les vins.

M. de Valon s'est prononcé en faveur de l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru, abolition malheureuse pour la côte du Lot.

Souviens-toi, encore, Electeur, de la côte du Lot, (*memento*) que M. Pagès

Duport a fait absolument l'opposé de ce que faisait M. de Valon. Il a voté ce que ce dernier refusait, il a refusé ce qu'il votait.

M. LE C^{te} MURAT ET M. DE VALON

Dans la séance du 19 novembre 1873, le jour où l'Assemblée nationale prorogeait les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, M. de Valon fut de ceux qui refusèrent leur confiance au Maréchal.

Tandis que M. le comte Murat s'abstenait, M. de Valon votait contre l'article qui confiait (c'est le mot même employé dans la loi) le pouvoir exécutif pour sept ans à l'intrépide soldat de Malakoff.

Electeurs, entendez-bien et comprenez-bien : M. de Valon vous demande de lui donner votre confiance; mais il n'a pas voulu donner la sienne au maréchal de Mac-Mahon, qui est notre chef et qui nous protège tous.

La différence entre la conduite de M. le comte Murat, tenu et lié par son nom, et la conduite de M. de Valon dont aucun souvenir n'enchaînait la volonté, mérite la plus grande attention : nous la soumettons aux sages réflexions des électeurs.

Voici un autre fait qui montrerait l'attitude différente de M. le comte Murat et de M. de Valon :

Dans la séance du 22 juin 1875, l'Assemblée nationale, indignée d'une attaque de M. du Temple contre l'honneur et le courage du maréchal de Mac-Mahon lui retira la parole. Toute l'Assemblée, sauf une poignée de membres se leva pour condamner M. du Temple à descendre de la tribune. Mais il arriva que, dans cette petite poignée, quelques députés plus exaltés encore que les autres, se levèrent pour maintenir la parole à M. du Temple. Les journaux ont donné les noms de quelques-uns d'entr'eux.

Le Français notamment s'est exprimé en ces termes :

La conduite et le langage de M. du Temple ont été unanimement blâmés par tous les groupes de l'Assemblée. Quand la proposition de lui retirer la parole a été faite, elle n'a rencontré de contradiction que chez une dizaine de membres. Le *Sémaphore* dit que, sur ces dix membres, « trois ou quatre » seulement appartenaient à l'extrême droite; il attribue pareil nombre à l'extrême gauche. M. Germain Casse, notamment, est signalé comme ayant voulu que la parole fût maintenue à M. du Temple. Le *Sémaphore* ajoute que, dans cette circonstance, M. de Valon a voté comme M. Casse, et que la plupart des députés de l'Appel au peuple se sont abstenus. » Nous laissons sur ce dernier point au *Sémaphore* la responsabilité de ses renseignements.

Nous attendons le démenti de M. de Valon.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 14 février.

M. Buffet a décliné la candidature qui lui était offerte par un groupe d'électeurs de Bagnères.

On a parlé d'une nouvelle circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets engageant ces fonctionnaires à faire connaître aux populations les candidats agréables à l'administration. Cette nouvelle est inexacte. Le ministre de l'intérieur s'en est tenu, pour les élections législatives, aux instructions déjà données précédemment pour les élections sénatoriales.

Le parti des intransigeants n'avait encore qu'un organe à Paris, l'Evénement. Il en aura désormais deux, car bien que le Journal des Droits de l'Homme s'imprime à Lagny, dans le département de Seine-et-Marne, il est évident qu'il a pour principal objectif le public parisien. La nouvelle feuille intransigeante, à pour directeur M. Accolas. Elle publie ce matin un article vif de M. Yves Guyot, contre M. Gambetta et sa politique.

La réception publique de M. John Lemoine à l'Académie française a été fixée au 2 mars.

Une communication de l'ambassade d'Espagne dément formellement l'assertion, contenue dans une récente lettre du marquis de Franchieu au ministre des affaires étrangères, qu'un corps de l'armée espagnole aurait stationné sur le territoire français. Il est certain qu'en ces termes la nouvelle était inexacte. La vérité paraît être que quelques groupes ou détachements de l'armée alphonse, soit qu'ils trouvaient la chose plus commode, ont empiété sur quelques points le territoire français ; mais ce sont là des actes isolés et purement accidentels qui d'ailleurs, ont pu être également reprochés plus d'une fois aux carlistes et contre lesquels notre gouvernement a protesté chaque fois qu'ils se sont produits. Quant au passage par la France d'armes et de munitions, destinées aux troupes régulières espagnoles, c'est là simplement la continuation de ce qui s'est passé toujours, sous M. Thiers comme sous les précédents ministres des affaires étrangères depuis le 24 mai et de ce qui se fait partout ailleurs entre gouvernements voisins et amis.

RAPPORT SUR LES TRAITÉS DE COMMERCE.

Le Journal officiel a publié hier un document très-important. C'est le rapport relatif au prochain renouvellement des traités de commerce, rapport adressé au président de la République par le ministre de l'agriculture et du commerce, l'honorable M. de Meaux. En voici l'analyse d'après le Journal de Paris :

« Les traités passés par la France avec d'autres puissances sont en effet sur le point d'expirer, ou même ont été déjà dénoncés par quelques-unes des parties contractantes. Le gouvernement a voulu, avant d'entamer de nouvelles négociations, consulter les représentants naturels de nos intérêts industriels et commerciaux. Il s'est, en conséquence, adressé aux chambres consultatives d'agriculture et des arts et manufactures pour avoir leur avis, ne voulant pas, dit le rapport, « disposer des plus grands intérêts du pays sans consulter, à tous les degrés, ceux qui représentent ces intérêts et parlent en leur nom. »

« Il résulte de l'enquête à laquelle le gouvernement s'est livré que les représentants naturels de nos intérêts industriels, agricoles et commerciaux se sont prononcés en faveur du maintien de l'ordre de choses existant. Personne ne songe à revenir sur la réforme commerciale opérée en 1860, réforme acceptée aujourd'hui dans ses résultats principaux par ceux-là mêmes qui l'avaient le plus énergiquement combattue. Le commerce et l'industrie craignent les révolutions économiques à l'égal des révolutions politiques. Les vœux qu'ils forment ont pour point de départ, le maintien du statu quo et se réduisent à quelques modifications de détail, inspirées par ce même esprit conservateur qui les porte à souhaiter que le régime existant soit maintenu.

« Ainsi, les représentants du commerce et de l'industrie, ou du moins la très grande majorité d'entre eux, s'accordent à voir dans les traités de commerce un gage de stabilité. Les traités sont pour eux dans l'ordre économique et, toutes proportions gardées, ce qu'est, dans l'ordre politique, l'établissement d'un gouvernement régulier. Le commerce, l'industrie, l'agriculture ont soif de stabilité et de sécurité. Ils ont besoin de pouvoir compter sur le lendemain, ils ont besoin de pouvoir se dire qu'un changement brusquement survenu, soit dans le régime économique, soit dans l'état

politique du pays ne viendra déranger leurs calculs, compromettre le succès de leurs spéculations. Ils ont en un mot besoin de savoir sur quoi compter, et le régime des traités est éminemment propre à leur donner cette assurance, cette certitude et cette connaissance du lendemain qui est pour eux le premier et le plus impérieux des besoins.

« C'est en s'inspirant du goût que l'industrie professe pour la stabilité en matière de législation commerciale, que les représentants du commerce et de l'industrie ont émis le vœu que la clause par laquelle chaque puissance stipulait à son profit, dans les traités qui vont prendre fin, le traitement de la nation la plus favorisée, fût écartée des traités futurs. Les représentants du commerce et de l'industrie allèguent en effet que l'introduction de cette clause dans des traités successifs a eu pour effet d'étendre le bénéfice des conventions à des pays avec lesquels on ne les avait pas débattues. Un traité avait ainsi des effets rétroactifs, dont le moindre inconvénient était de déranger les prévisions commerciales et de jeter le trouble dans des relations établies.

« Les représentants du commerce et de l'industrie ont encore demandé que des droits spécifiques soient substitués partout aux droits ad valorem. « Les droits spécifiques, dit le rapport, laissent moins de place à l'arbitraire et moins de facilités à la fraude que les droits ad valorem ; ils assurent au commerce plus de précision dans ses calculs, plus de liberté dans ses transactions. » Ce second vœu est inspiré par le même esprit qui a dicté le précédent. Le rapport fait très judicieusement observer que le principe de la révolution économique de 1860 est accepté par tout le monde aujourd'hui. « On nous demande, dit-il, d'abaisser ou de n'abaisser pas certains droits ; il n'en est presque aucun que personne nous propose de relever. Les matières premières surtout doivent demeurer affranchies. »

« En ce qui concerne la suppression de la clause relative au traitement de la nation la plus favorisée, le rapport émet la crainte que nos négociateurs ne rencontrent de grandes difficultés. « La tâche de nos négociateurs, dit-il, pourrait devenir difficile s'ils ne devaient, en aucun cas, offrir aux Etats qui contracteront avec nous le traitement de la nation la plus favorisée. Elle le serait d'autant plus que la France aura souvent tâté à stipuler cette clause à son profit. » La difficulté serait levée toutefois si, comme ajoute le rapport, toutes les négociations étaient échangées en même temps, si même les conditions auxquelles nous pouvons traiter avec les divers Etats, étaient indiquées d'avance et simultanément. Les inconvénients qui découlent de l'introduction de la clause relative au traitement de la nation la plus favorisée, disparaîtraient en partie, grâce à cette manière de procéder.

« Tels sont les principes qui serviront de base aux négociations entamées en vue du renouvellement des traités de commerce. Le pays, cette fois du moins, aura été consulté, les commerçants, les industriels auront été prévenus, avertis de longue main. Ils n'appréhendent pas un beau matin, comme cela est arrivé en 1860, en ouvrant leurs boutiques ou leurs usines, que le régime commercial sous lequel ils vivaient a été changé en un tour de main, au plus grand préjudice de leurs intérêts. »

Informations

Les sénateurs récemment nommés commencent à arriver de toutes parts à Versailles, pour y pourvoir à leur installation. Bon nombre y ont déjà fait retenir leur logement et visité la salle qui leur est destinée. Le maréchal de Mac-Mahon doit la visiter lundi prochain, le bureau de l'Assemblée lui fera les honneurs de la nouvelle salle du Sénat et de celle des députés.

M. Voisin, le nouveau préfet de police, a été reçu hier matin par le ministre de l'intérieur, et s'est rendu ensuite à l'Élysée où il a eu une conférence avec M. le maréchal de Mac-Mahon.

Le prince de Bismarck a prononcé, dans la séance du 9 du Parlement allemand, un discours dans lequel il a signalé le mal causé par les novellistes intéressés qui répandent sans motif des bruits de guerre.

Nous avons aujourd'hui sous les yeux, d'après l'agence Havas, le texte de ce discours, dans lequel nous remarquons le passage suivant que nous croyons devoir reproduire :

« Je trouve, a dit le prince-chancelier, que

les journaux ne s'occupent pas assez des affaires du pays. Ils sont remplis de nouvelles concernant l'étranger, et ce sont finalement les lecteurs crédules qui en pâtissent.

Je rappellerai à ce sujet l'inquiétude causée à la Bourse au printemps dernier par un article de la Post, de Berlin.

Je ne me souviens pas d'avoir jamais fait écrire un article par ce journal, et j'ai fait écrire moins que tout autre l'article intitulé : « La guerre est-elle en perspective ? »

Cependant je n'ai pas blâmé cet article ; car, lorsqu'on sent que la minorité d'un pays pousse à la guerre, il faut selon moi, crier très fort afin que la majorité fasse attention.

La majorité a, en effet, pour habitude de ne pas aimer la guerre ; la guerre est toujours allumée par une minorité ou, comme autrefois, sous les gouvernements absolus, par les souverains ou par les cabinets.

Mais celui qui crie le premier au feu ne peut être soupçonné d'allumer la guerre, c'est-à-dire l'incendie. S'il y avait réellement un ministre belliqueux, il ne ferait pas le premier du bruit dans les journaux pour attirer les pompiers ; mais il chercherait à obtenir l'assentiment de son souverain.

Le ministre le plus belliqueux, quelle que soit la confiance dont il jouit, ne peut rien faire tant que S. M. l'empereur ne mobilise pas l'armée et ne déclare pas la guerre.

Sa Majesté a été forcée plusieurs fois de faire la guerre. Elle l'a faite malgré elle et s'y est résolue difficilement ; elle y a acquis beaucoup de gloire ; mais elle est maintenant à un âge où l'on n'aime pas à chercher des querelles ; aussi ne peut-il croire que S. M. l'empereur ait des intentions belliqueuses, et, si elle n'a pas de telles intentions, tout ce que l'on dit d'un ministre que l'on suppose belliqueux n'est que gasconnade et mensonge intentionnel.

Figurez-vous ce qui serait arrivé si je m'étais présenté devant vous il y a un an et que je vous eusse dit : il faut que nous fassions la guerre, mais je ne sais vraiment pas pour quel motif. On ne nous a pas offensés ; mais la situation est critique.

« Nous avons une foule de voisins puissants l'armée française s'organise d'une manière inquiétante ; je vous demande un crédit de 500 millions de francs pour faire des armements. »

N'auriez-vous pas été tentés d'envoyer chercher un médecin pour me faire examiner, et ne vous seriez-vous pas demandé comment je pouvais, après une longue expérience politique, commettre l'immense sottise de me présenter devant vous, et de vous dire :

« Il est possible que nous soyons attaqués dans quelques années ; pour prévenir cette éventualité, tombons vite sur nos voisins et mettons les en pièces avant qu'ils se soient complètement relevés.

C'eût été là, pour ainsi dire, un suicide accompli par crainte de la mort, et dans une situation tout à fait agréable et calme.

Si vous étudiez la question avec soin, vous vous convaincrez certainement qu'un chancelier qui est seul responsable pourrait encore moins que tout autre se présenter devant une population pacifique (la population allemande l'est au suprême degré tant qu'on ne l'attaque pas ; nous n'avons rien à conquérir, rien à gagner, et on nous calomnie en nous reprochant de vouloir des conquêtes), se présenter, dis-je devant une population pacifique et lui dire : « Il faut faire la guerre. » Ma démission eût été la conséquence naturelle d'une pareille conduite.

La catastrophe de Saint-Étienne

La justice, malgré les mille obstacles semés sur sa route, cherche à asseoir les bases d'une information sérieuse sur ce grave événement.

C'est à MM. d'Angerville, procureur de la République, Bouchetal-Laroche, juge d'instruction et Robinet de Cléry, procureur-général venu tout exprès de Lyon, que les recherches sont dévolues. Le premier de ces magistrats descendit dans le puits Jabin dès que la descente fut matériellement possible ; mais déjà les mineurs étaient perdus. Il paraît que la ventilation organisée dans la mine pour enlever les miasmes produits par le feu grison n'a eu d'autre résultat que de faire périr plus de victimes encore.

A l'heure qu'il est, les magistrats n'ont que deux témoins qu'ils puissent interroger : c'est un palefrenier et son fils qui ont failli être asphyxiés dans l'écurie souterraine de la mine. Heureusement, on espère les sauver tous deux, mais ils pourront fournir peu de renseignements, paraît-il, étant très-éloignés du lieu où

s'est produite l'explosion.

Une dernière nouvelle bien triste, c'est celle de la mort du fils de M. le gouverneur de la mine, qui a péri à deux pas de son père.

Les souscriptions

Les souscriptions en faveur des familles victimes de la catastrophe du puits Jabin sont centralisées entre les mains de Mme la marquise de Mac-Mahon, qui les enverra immédiatement au comité de Saint-Étienne.

Nous prenons quelques noms dans la première liste :

Mme de Rothschild.....	2,000 francs.
M. de Rothschild.....	5,000 —
M le duc d'Audiffret-Pasquier....	500 —
Mme la duchesse.....	500 —
Mme d'Artois.....	100 —
La Compagnie d'Assurances générales.....	3,000 —
La Chambre syndicale des agents de change.....	3,000 —

Chronique religieuse

Nous parlions naguère, à cette même place, du gouvernement de Victor-Emmanuel et de son attitude vis-à-vis du Saint-Siège.

L'attitude des allemands n'est pas plus recommandable.

De triomphateurs, ils sont devenus tyrans, et puis bourreaux de l'Eglise.

Ils emploient toutes les formes de la persécution contre le clergé, depuis la vexation mesquine et les bancs des tribunaux jusques à l'internement et à la geôle.

Voilà longtemps que cet état de choses dure ainsi.

Sans doute, il nous serait impossible de contester la grandeur présente et la puissance momentanée de l'empire d'Allemagne. Sans doute, il a à son actif, Sadowa, Sedan, Metz, Strasbourg, et d'autres annexions, et d'autres victoires.

Mais Bonaparte, lui aussi fut triomphateur, puis tyran, puis persécuteur de l'Eglise ; et à cette époque de son histoire les vingt batailles qu'il avait gagnées ne lui servirent plus de rien.

C'est en vain qu'il voulut conjurer la fortune contraire. Les défaites de ses armes se multiplièrent à mesure qu'il multiplia ses rigueurs contre le clergé.

Des dates sombres éclipsèrent, en peu de temps, cette gloire, alors à son apogée.

L'histoire a enregistré : le décret impérial réunissant les Etats romains à la France ; la bulle d'excommunication contre Bonaparte ; le transfert du pape à Savone ; le divorce de Napoléon ; l'emprisonnement à Vincennes des évêques de Gand, de Tournay et de Troyes ; le nouveau transfert du pape à Fontainebleau.

Et en opposition à ces faits, en réponse à ces brutalités d'un conquérant enivré de grandeur, l'histoire dit en même temps : les désastres de la campagne de Russie ; Leipsick ; Vitry ; et puis Waterloo, et puis le Northumberland et puis le rocher de Sainte-Hélène.

Or coïncidence remarquable : les troupes alliées firent leur entrée à Paris, au moment même où Pie VII était triomphalement reçu dans ses Etats.

Les Prussiens, dit-on, ont un goût tout particulier pour l'étude de notre géographie et de notre histoire ; mais ils ne doivent pas méditer souvent cette page de nos revers, car ils en tireraient une terrible leçon, un salutaire exemple.

Nous savons, et ils devraient savoir, ce que peuvent les plus habiles et les plus puissants contre l'Eglise catholique et contre Dieu.

D'après une dépêche envoyée de Rome à la Gazette de France, le Cardinal Antonelli vient d'éprouver une violente attaque de goutte menaçant le cœur.

Malgré une légère amélioration l'état du malade est toujours des plus graves.

P. S. Le rédacteur du « Courrier » essaye sur moi quelques injures et cela très fréquemment.

Quand il y en aura un TAS, je lui promets quelques vives émotions.

Henri NADAL.

Chronique locale

Dans une séance publique tenue hier au soir sous la présidence de M. I. Combarieu, on a acclamé M. Thiers, candidat de la première circonscription de l'arrondissement de Cahors.

Le succès de la candidature de M. Pagès Duport s'affirme de plus en plus dans les six cantons de la deuxième circonscription. De tous côtés on nous écrit que, malgré les manœuvres déloyales des agents bonapartistes, les électeurs proclament M. Pagès Duport comme le seul candidat capable de défendre leurs intérêts, comme le vrai député des campagnes.

On nous écrit de Catus :

Catus, le 14 février 1876.

Monsieur le Directeur,

A Catus on a enlevé toutes les affiches de M. Pagès. On les a remplacées par celles de l'homme du prince Impérial. Ce n'est certes pas les hommes d'ordre qui font cette triste besogne, mais que penser ! Soyez assez bon pour nous en envoyer d'autres, avec des bulletins de vote. Nous pensons que malgré le zèle des Bonapartistes, M. Pagès sortira vainqueur de la lutte.

Un groupe d'électeurs.

Il nous revient de toutes parts que des agents des compagnies d'assurances la Nationale et le Phoenix font la plus active propagande en faveur des candidats impérialistes. Nous tenons à savoir s'ils ont reçu de leurs directeurs le mot d'ordre de saper la constitution du 25 février, et le Maréchal qui en est le Président. Nous tenons à savoir cela, et nous le saurons.

Le directeur général des postes, en instance depuis quelque temps au ministère des finances pour obtenir l'amélioration de la situation des facteurs ruraux, est à la veille d'obtenir un complet résultat.

Qu'avait fait l'Empire pour ces dignes facteurs ? RIEN. C'est le Gouvernement du maréchal de Mac-Mahon qui AMÉLIORE leur sort.

Qu'on envoie donc à la Chambre des Députés capables d'initiative généreuse et dévoués au Maréchal.

LES BIENFAITS DE L'EMPIRE

AU DÉPARTEMENT DU LOT.

A force de répéter leurs mensonges, les imposteurs finissent dit-on par y croire. Les bonapartistes répètent avec tant d'impudence certaines hableries, que je ne serais point étonné qu'ils soient arrivés à y ajouter foi.

Bienfaits de l'empire ! Prospérité de l'empire ! Richesse de l'empire ! Ils en ont la bouche pleine à tout propos et hors de propos. Charlatans pleins d'assurance, ils dégoisent à tout venant leurs boniments effrontés.

A les entendre, la France était devenue un pays de cocagne du fait seul de l'empire qui faisait tomber des arbres des grives rôties, et remplissait d'or les poches de ses trop fortunés sujets.

Justice est faite depuis longtemps de ces men-tes. Il serait oiseux de refaire ici le bilan général du régime de décembre ; examinons seulement ce qu'il a fait en particulier pour le département du Lot. Voyons comment l'empire et les députés nommés de 1852 à 1869 ont travaillé à sa prospérité.

Voici des faits, des chiffres et non des affirmations gratuites : Jugez.

Il y a trente ans, une barrique de vin valait à Paris, tous droits payés, 120 fr. exactement ce qu'elle coûte aujourd'hui.

Le vigneron du Lot la vendait à cette époque de 15 à 25 francs, il la vend aujourd'hui de 60 à 75.

D'où provient cette plus-value ? Seulement, uniquement de ceci : Avant les chemins de fer, le prix du transport d'une barrique de vin de Cahors à Paris était de 50 francs au moins, il est aujourd'hui de 9 fr. 50, c'est cette différence, dont la construction des

voies ferrées est l'unique, cause que le producteur encaisse en entier.

Or, l'empire a-t-il inventé les chemins de fer ? Les a-t-il développés avec intelligence ? A-t-il réparti le réseau avec justice, conformément à la topographie générale, aux besoins des diverses régions ?

Non ; car en Angleterre, en Belgique, le réseau des lignes ferrées est double du nôtre.

Après la loi des chemins de fer de 1853, copie et aggravation de celle de 1842, il fut dressé un plan général des grandes lignes. L'une d'elles, ayant nom Grand-Central, devait aller de Paris à la frontière espagnole, grand artère, espèce d'épine dorsale à laquelle venaient se relier toutes les lignes latérales, comme les arêtes d'un poisson à sa colonne vertébrale.

Jetez les yeux sur une carte de France : vous y verrez que le trajet direct, le tracé logique était : Orléans, Chateauroux, Limoges, Brives, Cahors, Montauban, Toulouse. Ainsi fut-il d'abord résolu. Mais il arriva qu'au moment de l'exécution, un des favoris de l'empereur, un de ceux qui avaient son oreille, né à Périgueux, éprouva la fantaisie de se créer un bourg pourri dans lequel son élection fut assurée à perpétuité.

Pour donner à M. Magno et à ses descendants le fief électoral dont ils avaient besoin, l'empereur ordonna ; docile, le ministère des travaux publics fit exécuter à chers deniers un croquet à gauche, et le Grand Central, perdant jusques à son nom, s'en fut enrichir Périgueux, Agen, laissant Cahors isolé, perdu.

Que faisaient pendant ce temps, les députés du département du Lot, MM. Murat, Deltheil, Canrobert ?.....

....Et cependant, Cahors dépossédé, le département, du Lot, dont la prospérité était à moitié tarie, votait avec le plus louable ensemble pour Napoléon III qui les dépossédait, pour ces vigilants députés qui laissaient faire.

Plus tard, on nous jeta, comme à un importun mendiant, ce lambeau de Libos à Cahors, notre seul raccord avec le réseau général. Au lieu de devenir un centre d'où deux lignes latérales eussent rayonné l'une sur Agen, l'autre sur Rodez, la capitale du Quercy est au bout d'un tronçon isolé, sans attaches, sans liaisons avec la France commerçante et productrice.

Je m'arrête : pesez ces faits. Ce ne sont point des allégations gratuites, des paroles d'honneur, des jamais ! à la Rouher, ce sont des faits, indéniables ; et, convaincus qu'au lieu d'aider à votre bien-être, l'empire a entravé le légitime essor de votre prospérité, vous repousserez loin de vous les représentants de ce régime condamné, pour confier vos intérêts à ceux qui les entendent, qui les comprennent qui sont disposés à les défendre immédiatement, en dotant le département des embranchements utiles à l'écoulement de ses produits.

Quel empire et ses créatures vous ont enlevé, la République, légalement issue du vote du 25 février et qui n'a pas défavorisé à gorger, vous le rendra.

Georges D'ANGLÈS.

Canton de Catus, 13 février.

Nous recevons la lettre suivante de Pontcirq :

Monsieur,

Dans un article publié par le *Courrier du Lot*, en date du 5 février courant, intitulé le *Vinage et les Bouilleurs de cru*, le rédacteur cherche à défendre de son mieux MM. Murat et de Valon, dont les candidatures ont été gravement compromises dans le Lot, par leur vote à l'Assemblée nationale sur les bouilleurs de cru. Jusque-là rien que de très naturel.

Mais, monsieur le Rédacteur, ce que je trouve étonnant et que je ne peux laisser passer sans protestation, c'est une lettre qui fait suite à l'article en question, lettre qui émane, soi-disant, d'un des plus considérables viticulteurs de Luzech. Quoique ce viticulteur me paraisse plutôt habiter le quai St-Urcisse que les riches coteaux de Luzech, il ose prendre hardiment la défense de ces deux candidats et ce qui est pire, les intérêts du Languedoc au détriment de notre commerce local, des vins du Lot.

Il prétend qu'après l'abrogation de la loi sur les bouilleurs de cru, notre commerce doit être plus florissant. Mais d'après les chiffres qu'il donne lui-même, il résulte qu'une barrique de vin du Languedoc non vinée ne vaut que 14 fr. ; tandis que distillée elle vaudrait 34 fr. 16 c. Alors pourquoi les propriétaires Languedociens, qui y ont si grand intérêt, ne le distillent-ils pas en entier ? S'ils ne livrent qu'une partie à la chaudière

c'est qu'évidemment ils y trouvent un plus grand avantage. Comme l'a très bien fait ressortir l'honorable M. Pagès Duport, député, ces propriétaires obtiennent des récoltes si abondantes qu'ils ne peuvent les loger. Alors ils en transforment une partie en trois-six avec lequel ils vinent le reste et de cette manière ils obtiennent 15, 16, 17, jusqu'à 18 degrés, soit des vins qui ont 5, 6 ou 7 degrés de plus que les nôtres.

Mais puisque le viticulteur de Luzech défend si vaillamment les intérêts du Languedoc, qu'il permette à un simple propriétaire de Pontcirq qui a eu quelque peu occasion de connaître ces vins, de défendre les nôtres.

Les vins du Languedoc sont connus dans le Lot sous le nom des vins du Midi ; ils ont par le vinage un tiers d'alcool de plus que nos vins de table qui n'ont en moyenne que de 8 à 10 degrés. Ces derniers étaient très estimés du haut Quercy qui venait les prendre par charrettes jusque dans nos caves où le propriétaire n'avait d'autre souci que le changer de barrique et recevoir son argent.

Aujourd'hui tout est changé ; il ne vient presque aucun charretier ; s'ils en achètent encore quelque peu ce n'est qu'à très bon marché et encore, disent-ils, il leur est très difficile de le placer à cause des vins du Midi. Car ces vins arrivent chez eux avec un tiers d'alcool de plus que nos vins ; cependant ils ne payent pas plus de droit pour ceux-là que pour les nôtres, et le débitant fait mieux ses affaires, du moment où avec de l'eau, il réduit les degrés de 15 ou 16, à 8 ou 10 et que de cette manière, augmentant le nombre de ses barriques de vins, il fait plus d'argent et paie moins d'impôts.

Enfin, monsieur, si le viticulteur de Luzech veut bien s'en rendre compte, il lui sera très facile, en consultant le haut Quercy, de se convaincre de cette situation faite à nos produits vinicoles. Peut-être trouvera-t-il aussi quelques preuves dans son chef-lieu de canton.

Monsieur le Rédacteur, je finis ma lettre déjà trop longue, en regrettant de ne pouvoir mieux expliquer la perte que nous cause le vinage des vins du Languedoc. Aussi le canton haut de Catus, qui ne fait, en grande partie, que de petits vins, déplore-t-il l'abrogation de la loi sur les bouilleurs de cru. Que les électeurs de la 2^e circonscription comparent les votes des deux candidats, ils pourront voir quel est celui qui a le mieux pris nos intérêts ; votons résolument pour celui-là.

Electeurs, que feriez-vous si vous aviez une cause en justice : vous prendriez, j'en suis convaincu, l'avocat le plus intelligent que vous connaissiez ; eh bien ! à l'Assemblée nationale il nous faut un avocat qui respecte le maréchal-président de la République et qui défende nos intérêts.

Electeurs, vos yeux se tourneront sur M. Pagès Duport, et vous direz comme moi que puisque par le passé il a défendu nos intérêts, c'est une garantie pour l'avenir.

Recevez, etc.

G.-L. BALDY.

Cluzel, commune de Pontcirq, le 9 février 1876.

On nous écrit de Martel :

Avant l'expiration de son mandat de député, M. de Lamberterie, qui déjà avait rendu tant de services dans le pays, a voulu donner au chef-lieu de son canton un témoignage particulier de son attachement. Par son puissant crédit, il a obtenu du Gouvernement, en faveur de l'Eglise de Martel, une copie, par Andrieu, de la célèbre *adoration des Mages* de Pordenone, toile immense et splendide d'une valeur de 15 mille francs, mesurant 5 mètres 50 de hauteur sur 4 mètres 20 de largeur et dont il a voulu lui-même payer les frais d'encadrement et d'emballage qui s'élèvent à la somme de 547 francs. — Avec un tact exquis du reste et une délicatesse de procédés qui lui sont habituels, car c'est l'homme du monde le plus obligeant et le mieux élevé que je connaisse, pour ne pas faire de cet acte de générosité une réclame électorale, M. de Lamberterie n'a voulu nous annoncer qu'à la dernière heure, l'agréable surprise qu'il nous ménageait depuis longtemps et il ne nous a fait expédier son tableau qu'au moment, ou cédant à de très-hautes influences, et aux pressantes invitations des nombreux amis qu'il a aussi dans l'arrondissement de Figeac, il a consenti, à transporter sa candidature dans ce collège, au grand regret des sympathies qui ici lui resteront toujours fidèles. Le conseil de fabrique de l'Eglise de Martel s'est réuni hier en séance extraordinaire pour voter d'unanimes remerciements à son adresse et lui

offre en son nom et au nom de la population chrétienne de la ville, un hommage de reconnaissance.

Variétés

A MONSIEUR AYMA.

Monsieur,

Vous écrivez en ce moment dans le *Courrier du Lot*. Entre nous, ce pourrait être partout ailleurs : dans le *Libéral*, par exemple, l'organe le plus anti-bonapartiste de Cahors, dont vous sollicitiez, en 1873, la rédaction, pour y combattre sans doute aussi « le bon combat. »

Pour le moment donc, vous êtes au *Courrier*, et à l'ardeur de vos attaques, on devine que les appointements marchent bien et que l'arrière est soldé..... Tant mieux, Monsieur, tant mieux.

Or, vous m'avez plusieurs fois pris à partie dans votre feuille, et lorsque fatigué de vos aménités je vous mets en face de la vérité, toujours dure et cruelle pour vous, vous ne trouvez, dans votre rage impuissante, que ceci à me répondre :

« Tout le monde sait, à Cahors et ailleurs, que le brave Louis Layton est incapable de rédiger quoi que ce soit. Nous ne lui en faisons pas un crime, ni un reproche ; on fait ce qu'on peut. »

C'est vraiment trop flatteur, Monsieur ; et ce brevet de *capacité*, obtenu sans *gibier*, je le jure, m'affligerait fort s'il ne portait votre cachet, et ne perdait par cela même toute espèce de valeur.

Je souhaite, Monsieur, pour la dignité d'une Commission d'examen, dont j'apprends avec regret que vous venez d'être éliminé, je souhaite, dis-je, que vous ayez toujours montré la même rigueur.

Lorsque je prétends que le brevet que vous voulez bien me décerner porte votre cachet, je ne veux point dire pour cela que vous l'avez signé. Non, le procédé serait loyal, et ce serait mal vous connaître. Il serait gênant aussi, ce procédé, pour le jour où j'aurai l'honneur de vous revoir dans les bureaux du *Journal du Lot*, humble, suppliant, *dévoué*, qualifiant bien durement votre Directeur actuel, bien plus durement encore vos grands patrons d'aujourd'hui....., et ne parlant de rien moins que de créer un journal à l'encontre de ce pauvre diable de *Courrier*.

Non, décidément, vous ne pouvez pas signer vos écrits ; car comment en rejeter, à l'occasion, tout l'odieux sur d'autres, et vous présenter, la main tendue, à ceux que vous auriez calomniés ouvertement. Non, vous ne le pouvez pas ; ce serait d'une imprudence impardonnable.

Vous injuriez bravement, très bravement, monsieur, mais derrière le masque.

Par malheur, vos écrits portent en eux leur signature indélébile ; et chaque fois que le *Courrier* contient un impudent mensonge, une allusion perfide, des allégations calomnieuses, un coup de dent venimeux à « son généreux adversaire, » on peut dire hardiment : Voilà du M. Ayma.

Sous ce rapport, votre réputation est faite, et bien faite, et je me plains à vous rendre cette justice, que votre talent est à la hauteur de votre réputation.

Vous le voyez, monsieur, je suis bon prince, et dans la mesure des pauvres moyens que vous savez, je m'efforce de rendre un hommage bien faible hélas ! à toutes vos.... *supériorités*.

Est-ce à dire qu'on les puisse envier, ou les donner en exemple ? Je ne le crois pas, et je signe

Louis LAYTON.

Bourse de Paris.

Paris, 15 février 1876.

Rente 3 p. %	67.65
— 4 1/2 p. %	98.10
— 5 p. %	104.90

Nous recommandons tout spécialement aux abonnés du Journal du Lot, le

GLOBE TERRESTRE

DRESSÉ PAR MM.

CH. PÉRIGOT ALPHONSE MOUREAUX
Professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis, à Paris Dessinateur au dépôt de la guerre

Nos lecteurs n'ignorent pas que, de nos jours surtout, en raison du service régulier des paquebots et de la rapidité de la correspondance télégraphique, l'homme du monde est initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées ont été le théâtre, et qu'un globe terrestre est devenu l'indispensable commentaire du journal. C'est également l'auxiliaire du commerçant, de l'industriel qui ne le consultent jamais sans en retirer quelques notions précieuses sur les voies de communication, ports, etc.



Un globe est un des meubles essentiels de tout cabinet de travail, et l'on ne recule généralement pas devant une légère dépense pour se le procurer. Le globe dont nous reproduisons la figure répond aux

besoins de l'homme du monde qui consulte et du savant qui veut approfondir. Il mesure 25 centimètres de diamètre; il est incliné sur l'écliptique et monté sur pied de bois noir verni. Edité par l'Institut géographique

de Paris avec un soin parfait; il offre des renseignements tous nouveaux:

- 1° Les mers, fleuves, lacs sont tracés en BLEU;
2° Les chaînes de montagnes sont en BISTRE;
3° Les noms sont en NOIR, ainsi que les lignes de navigation et les câbles télégraphiques maritimes;
4° Les courants marins se détachent en BLANC sur le fond bleu de la mer: leur direction est indiquée par des flèches;
5° Le mode de division permet de déterminer à première vue l'heure sur tous les points du globe. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en

mettant ce globe à la portée de toutes les bourses, grâce à des conventions particulières avec l'éditeur.

Prix de ce globe rendu franco en province. 18 fr. Deux de ces globes sont exposés au bureau du Journal du Lot, où l'on peut adresser les demandes.

LES CHRONIQUES DE LANGUEDOC

Revue du Midi, Historique, Archéologique, Littéraire et Bibliographique.

Une mission politique en Velay. Journal manuscrit du commissaire Portail. Une séance de Etats du Velay en 1782. Impositions. Situation du commerce. Mœurs et usage des habitants. — Etat du diocèse de Lodève vers 1680; extrait des mémoires inédits de l'intendant d'Aguesseau; notes historiques et économiques. — La mulle du bourreau de Nîmes. documents sur un usage singulier, recueillis et communiqués par M. de Lamoignon, archiviste du Gard. — Visite de l'évêque de Bonzi à l'église St-Nazaire de Béziers en 1633. — Mémoire sur la guerre des Camisards par M^{me} de Merz de l'Incarnation, suivi d'additions et des notes. — Mémoires de Mathieu Blouyn sur les troubles advenus à Trailhac depuis 1559 jusqu'au 13 décembre 1593, publiés pour la première fois et annotés par M. le baron de Rivières, troisième livraison.

Pièces fugitives. — Jugements sur la noblesse de Languedoc, généralité de Toulouse, par M. de Bezons. Familles dont les notices figurent dans cette huitième livraison: Desnobles, Dolmière, Donnadiou, Douvrier, Du Bourg, Du Buisson, Du Cassa, Du Cos, Ducros, Du Fas, Dulac, Dumai, Dupac, Dupont, Dupui, Durant.

Journal de Faurin sur les guerres de Castres, publié d'après plusieurs manuscrits inédits par M. Charles Pradel. Première livraison.

On s'abonne par l'envoi d'un mandat sur la poste à MM. RICARD, frères, 5, place Petit-Scol, Montpellier

REVUE DE FRANCE.

Sommaire du numéro du 31 janvier 1876.

Bureaux: 3, rue de la Feuillade, Paris.

E. de Parisieu de l'Institut: Le duc Bernard de Saxe-Weimer. Etude historique. — Vigneau: La mort de Gersalé. Souvenir de Sainte-Hélène. — Adolphe Julien: Les grandes nuits de Sceaux. — Le théâtre de la duchesse du Maine, d'après

les documents inédits. — Jules David: Exploitation commerciale des forêts. — Victor Tissot: Munich et les Munichois, types, mœurs, caractères (fin). Ernest Feydeau: Contes des milles et une nuits. Frangment inédit de Quinze cents lieues à franc-étrier. — H. Bout: Du rôle des marins débarqués dans les guerres de la France. — Louis Collas: La Russie actuelle d'après les documents les plus récents (fin). — A. L.: Le budget de 1875. — Eugène Assé: Un pamphlet en 1560. François Holman. — Louis Enault: Profils et médaillons. Christine Nilsson. — Henry d'Ideville: Sur la philosophie mondaine, avec une poésie inédite de Xavier Aubrié: la Rose et le Rossignol. Chronique du mois: Théâtres par Louis Enault. — Musique, par Octave Mercier. — Nouvelles des Arts, par A. V. — Géographie et voyages, par Richard Cortambert. — Sciences, par Jean l'Ermite. — Notes d'un ingénieur, par P. Maigne. — Notices biographiques. — Cours et tribunaux, par E. Demay. — Finances, par G. C. — La presse française et étrangère, par P. B. — Chronique politique, par Louis Teste. — Liste des sénateurs.

L'ART MODERNE

Revue mensuelle avec gravures à l'eau-forte.

M. Marc de Montifaud qui vient de faire paraître une édition populaire de son livre si curieux: les Courtisanes de l'antiquité, Marie-Magdeleine, ainsi qu'une réédition des Voyages aux états et empire de la lune et Voyages aux états et empire du soleil, de Cyrano de Bergerac, est le rédacteur en chef d'un des plus beaux journaux de ce temps: « L'Art moderne. » Cette importante publication paraît tous les mois dans le format in-4° colombier, et donne deux feuilles de texte et trois eaux-fortes inédites, hors texte; chaque année formera donc un beau volume de quatre-vingt-seize pages et de trente-six eaux-fortes. Nous pouvons déjà signaler dans les livraisons parues:

La Naissance d'Aphrodite, de Bonnetgrâce, exécutée par Monnin. — Danaë, de Charbonnel, par lui-même. — L. Ru du moulin, de Tanguy, par lui-même. — Chloé, de Jules Lefebvre, par Monnin. — Les Grigoux, de Charbonnel, par lui-même. — L'Amateur des tableaux, de Lévydeker, par Cattelain. — Erasme, d'Holbein, par H. Lefort. — Réverie, de Laforestier, par A. Masson. — Sous bois, près Provins, de Guérard, par lui-même. — La Poésie à l'hôpital, de Monnier, par lui-même. — Une bonne Femme, de Flameng, par Lucas. — Environs de Caen, d'Illevier, par lui-même, etc., etc.

Les articles sont signés: Jules Claretie, bibliophile

Jacob, Olympe Audouard, Marc de Montifaud Armand Silvestre, etc.

Deux eaux-fortes splendides sont données en prime aux abonnés: les Musiciens de la noce, de Charbonnel; la Basse-cour, d'Hanoteau, gravée par son élève, M. Tessier.

Bureaux: 49, Chaussée-d'Antin, Paris.

LES GRAINS DE SANTÉ DU D^r FRANK SONT apéritifs, stomachiques, purgatifs et dépuratifs selon la dose employée qui est de un, deux ou trois. Que de maladies évitées ou guéries par leur usage! — Exiger les véritables dans des boîtes bleues. — Etiquettes en 4 couleurs. — Signature A. ROUVIERE en rouge. 1 f. 50 la 1/2 boîte. — Paris, pharmacie Leroy et toutes les pharmacies.

RHUMES, GRIPPES, ENROUEMENTS

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du Sirop et de la Pâte de Nafé de Delangrenier ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, et par un rapport officiel de MM. Barracl et Cottereau, chimistes de cette Faculté, qui ont reconnu que ces pectoraux ne contiennent ni opium ni sels d'opium, tels que morphine, coqueine, aussi peuvent-ils être donnés à volonté aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans toutes les pharmacies.

Les nappes de Famille sont indispensables à toutes les ménagères désireuses de joindre l'économie à la propreté. (Voir aux annonces).

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroides, Migraines. Phie 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 75

Dépôt dans toutes les pharmacies. Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térébenthine du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.

L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins très spéciaux, se mêler des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insappence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTE-SERVE. — Prescritte comme l'eau des Célestins. Administration de la Ce concessionnaire: PARIS, 23, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

MALADIES de POITRINE

PHTHISIE BRONCHITE, RHUMES TOUX OPINIATRES succès certain, guérison rapide par le

GRESSON B. DUPUY Remède infailible contre les MALADIES CHRONIQUES; puissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS. 3.50 Lire la brochure délivrée gratis. 3.50

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

Le 20 mars prochain, à Toulouse, Hôtel du Midi, place du Capitole commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institut des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

TABLEAU DES DISTANCES

louvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18

ANCIENNETÉ COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie: 101 millions

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

M. Davillier (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil.

MM. ADMINISTRATEURS

La Panouse (le comte de), Directeur de la Caisse d'Épargne de Paris, Administrateur du Chemin de fer de Paris à Orléans;

Lefebvre (Francis), ancien Banquier, ancien Régent de la Banque de France;

Moreau (Frédéric), Négociant, Cens^r de la Banque de France;

Mallet (Henri), de la Maison Mallet frères et C^o, Banquier;

Hottinquer (le baron), Banquier, Régent de la Banque de France;

André (Alfred), Banquier, Membre de l'Assemblée nat^{le}, Régent de la Banque de France;

De Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France;

Rothschild (le baron Gustave de), Banquier;

Lutscher (André), de la Maison Hentsch-Lutscher et C^o, Banquier;

Clausse (Gustave), Propriétaire; Demachy, Banquier, Régent de la Banque de France;

Vuitry, ancien Ministre président le Conseil d'Etat;

Pillet-Will (le comte), Régent de la Banque de France;

Denormandie, Membre de l'Assemblée nationale, ancien Président de la Chambre des Avoués.

MM. CENSEURS Archéacon (Edm.-Alexandre), ancien Agent de change;

Le Lasseur, de la Maison Périer frères et C^o, Banquier;

Bourceret (Ant^e), Propriétaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE M. Bourceret (F.), ancien Banquier, Propriétaire.

DIRECTEUR M. Onfroy (J.-S.-L.), ancien Négociant, ancien Membre du Conseil municipal de la ville de Paris.

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE

Participation dans les bénéfices de la C^o.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. 28,107,916 fr. Arrérages payés aux Rentiers. 129,628,201 fr. Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bènech, à Cahors; Puel, Figéac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquides en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LES NAPPES DE FAMILLE blanches et souples comme le linge, ne sont jamais tachées par le Vin, le Café, la Graisse ou l'Encre. Plus de blanchissage, plus de raccommodage, et moins chère que la toile cirée. Prix: 1m37 8 fr. 1m37 10 fr. 1m55 12 fr. 1m55 16 fr. 1m55 20 fr. 1m55 30 fr. Ajouter 2fr pour 1 carré sur 1m65. 10 sur 2m. 12 sur 2m. 16 sur 2m. 20 sur 2m. 30 sur 2m. recevoir franco. M. E. CHICOT, 21, r. d'Aboukir, Paris. Les coupons de route sont reçus en paiement.